

# Fiche de données de sécurité

page: 1/21

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## Premis® 25 FS

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS  
176, rue Montmartre  
75002 PARIS, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732  
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P261

Évitez d'inhaler de la poussière.

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

P280

Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P391

Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405

Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Élimination):

P501

Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Suspension concentrée pour le traitement des semences (FS)

Ingrédients soumis à réglementation

triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol

Teneur (W/W): 2,34 %

Numéro CAS: 138182-18-0

Substance préoccupante en raison de ses propriétés de perturbation endocrinienne.

Repr. 2 (fertilité)

STOT RE (foie, Glande surrénale) 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

ED HH 1

ED ENV 1

Facteur M - aiguë: 1

Facteur M - chronique: 1

H361f, H373, H400, H410, EUH430, EUH380

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

Teneur (W/W): < 0,05 %	Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 2634-33-5	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 220-120-9	Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60	Eye Dam. 1
Numéro INDEX: 613-088-00-6	Skin Sens. 1A
	Aquatic Acute 1
	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aiguë: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H318, H315, H330, H302, H317, H400, H410
	<u>Les limites de concentrations spécifiques</u>
	Skin Sens. 1A: >= 0,036 %
	<u>L'estimation de la toxicité aiguë:</u>
	par voie orale: 450 mg/kg
	Inhalation: 0,21 mg/l

3-hydroxy-N-(o-tolyl)-4-[(2,4,5-trichlorophényl)azo]naphtalène-2-carboxamide

Teneur (W/W): < 5 %  
 Numéro CAS: 6535-46-2  
 Numéro-CE: 229-440-3  
 Numéro d'enregistrement REACH:  
 01-2119456820-39

caractéristiques de l'article sur la nanoforme:

Distribution granulométrique: 0,01 - 0,1 µm (D10)  
 0,02 - 0,1 µm (D50)  
 0,035 - 0,3 µm (D90)  
 0,01 - 0,1 µm (D10)  
 0,02 - 0,1 µm (D50)  
 0,035 - 0,3 µm (D90)  
 0,001 - 0,06 µm (D10)  
 0,01 - 0,08 µm (D50)  
 0,03 - 0,12 µm (D90)

Forme des particules:  
 cubes  
 billes  
 Batonnets  
 Plaques

Cristallinité: cristallin(e)  
 Surface Spécifique: 5 - 125 m<sup>2</sup>/g ()  
 Traitement de surface/revêtement: non

propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 40 %  
 Numéro CAS: 57-55-6  
 Numéro-CE: 200-338-0  
 Numéro d'enregistrement REACH:  
 01-2119456809-23

urée

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

Teneur (W/W): < 10 %  
Numéro CAS: 57-13-6  
Numéro-CE: 200-315-5  
Numéro d'enregistrement REACH:  
01-2119463277-33

dioxyde de titane

Teneur (W/W): < 5 %  
Numéro CAS: 13463-67-7  
Numéro-CE: 236-675-5  
Numéro d'enregistrement REACH:  
01-2119489379-17

Substance avec limite d'exposition  
professionnelle EU

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés halogénés, composés de silice, composés phosphorés, composés de métaux, oxydes de soufre

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.  
Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer.  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

13463-67-7: dioxyde de titane

VME 10 mg/m<sup>3</sup> (VLEP-INRS (FR))

mesuré comme: titane (Ti)

Repris dans la liste réglementaire, mais sans données - pour plus de détails voir le texte de la législation.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
Etat physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	non applicable, odeur non perceptible.
point de solidification:	env. -2 °C
Point d'ébullition:	env. 100 °C
Inflammabilité:	Données se rapportant au solvant non inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair:

Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.

Température d'auto-inflammation: 440 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: env. 6,5 - 8,5  
(CIPAC Eau standard D, 10 g/l, 20 °C)

Viscosité, cinématique: 89,6 mm<sup>2</sup>/s  
(20 °C)  
calculé(e)

Viscosité dynamique: env. 95 mPa.s (OECD 114)  
(20 °C, 100 1/s)

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):  
Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur: env. 23 hPa  
(20 °C)

Densité: Données se rapportant au solvant  
env. 1,06 g/cm<sup>3</sup>  
(20 °C)

densité de vapeur relative (air):  
non déterminé

#### Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

## **9.2. Autres informations**

### **Informations concernant les classes de danger physique**

#### Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

#### Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

### **Autres caractéristiques de sécurité**

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 3,54 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Concentration la plus élevée techniquement possible. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non irritant pour les yeux et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one*

*Données expérimentales/calculées:*

*essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)*

-----

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : dioxyde de titane*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme). Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat, la substance a montré un effet cancérigène par inhalation. Des tumeurs ont été observées chez les rats seulement après l'exposition chronique par inhalation à des concentrations élevées qui ont causé l'inflammation prolongée des poumons. Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérigène. On ne s'attend pas à un effet cancérogène après une exposition cutanée.*

-----

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation de la toxicité pour la reproduction:*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

*Le potentiel d'altérer la fertilité ne peut être exclu lors d'administrations à hautes doses, pour lesquelles d'autres effets sur la santé ont été observés.*

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation du caractère tératogène:*

*En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.*

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques.*

*Données relatives à : dioxyde de titane*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

#### Danger par aspiration

non applicable

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 79,4 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE10 (72 h) 17,0 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata

*Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Toxicité vis-à-vis des poissons:*

*CL50 (96 h) > 3,6 mg/l, Oncorhynchus mykiss*

-----

*Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Effets chroniques sur poissons:*

*NOEC (28 j) 0,01 mg/l, Oncorhynchus mykiss*

*NOEC (175 j) 0,0114 mg/l, Pimephales promelas*

-----

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*  
-----

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration(FBC): 72,55 (42 j), Lepomis macrochirus*

*Ne s'accumule pas dans les organismes.*  
-----

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*  
-----

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

#### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRITICONAZOLE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRITICONAZOLE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

### Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRITICONAZOLE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

### Transport maritime

### Sea transport

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRITICONAZOLE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRITICONAZOLE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-A; S-F	Special precautions for user:	EmS: F-A; S-F

### Transport aérien

### Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

Nations unies:	DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRITICONAZOLE)	name:	LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRITICONAZOLE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

#### Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

#### Autres informations

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 75, 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 65, 66, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Mesures spécifiques de contrôle de l'exposition définies par les autorités françaises.

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains. douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation

Porter des gants, des vêtements de protection non tissés, des chaussures et des lunettes de protection ainsi qu'un masque adapté à la spécialité manipulée, (masque de type P2 minimum).

Recommandations BASF

Pour l'opérateur, porter

Lors du traitement de semences

o pendant le mélange/chargement et le calibrage et le nettoyage du matériel

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN ISO 16523-1+A1 (type A)

EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

- EPI partiel blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus le vêtement de travail précité.

- Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3 pendant la phase de nettoyage

o pendant l'ensachage

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) en cas d'intervention

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

- EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1  
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe

Pour le semeur porter

o pendant le chargement du semoir

o Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN ISO 16523-1+A1 (type A)

o EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

o EPI partiel blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus le vêtement de travail précité.

- Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe

o pendant le semis

- Gants certifiés EN 374-2 à usage unique Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) en cas d'intervention en cas d'intervention sur le semoir ;

- EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer les semences traitées accidentellement répandues.

Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol, s'assurer qu'il l'est aussi en bout de sillons.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

Délai de rentrée : non pertinent

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: - Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation / - Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux / - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation / - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Repr.	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
ED HH	Perturbation endocrinienne pour la santé humaine
ED ENV	Perturbation endocrinienne dans l'environnement
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Eye Dam.	Des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, Glande surrénale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH430	Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement
EUH380	Peut provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.06.2025

Version: 13.1

Date / Version précédente: 18.06.2025

Version précédente: 13.0

Produit: **Premis® 25 FS**

(ID Nr. 30450844/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 01.07.2025

---

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.